CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

NORMATIS CONSULTING | Activité de formation professionnelle

Version du 1er octobre 2022 •

BENHAMANA Saïd, entrepreneur individuel, exerçant sous le nom commercial NORMATIS (présentation commerciale : NORMATIS CONSULTING) — SIREN 410 338 826 — SIRET 410 338 826 00036 — 20 rue Maurice Ravel, 77124 Crégy-lès-Meaux. Numéro de déclaration d'activité (NDA) : 11770794777 Courriel : said.benhamana@normatis.com.

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) encadrent les prestations de formation professionnelle continue proposées par NORMATIS, en présentiel, à distance ou en format mixte, en intra-entreprise ou interentreprises. Elles s'appliquent aux clients professionnels, sous réserve des conditions particulières expressément acceptées. Pour les personnes physiques finançant elles-mêmes leur formation, les dispositions impératives du Code du travail et du Code de la consommation prévalent sur toute stipulation contraire.

2. Information préalable et documents contractuels

Avant l'inscription, NORMATIS communique les objectifs, prérequis, contenu, durée, modalités d'accès et de déroulement, méthodes mobilisées, modalités d'évaluation, tarifs, conditions d'accessibilité et coordonnées utiles. L'engagement est formalisé par un devis accepté et/ou une convention de formation avec une entreprise, ou par un contrat de formation professionnelle avec un particulier qui finance lui-même sa formation. En cas de contradiction, les conditions particulières signées prévalent sur les présentes CGV, sans déroger aux règles impératives.

3. Inscription et accès à la formation

L'inscription devient ferme à réception du document contractuel signé, sous réserve de la vérification des prérequis, de la disponibilité des places et des conditions de financement. NORMATIS communique les informations pratiques et les modalités de connexion ou d'accès. Les délais d'accès annoncés dans l'offre sont indicatifs sauf engagement écrit contraire. Toute situation de handicap peut faire l'objet d'un échange confidentiel afin d'étudier les adaptations raisonnablement possibles.

4. Tarifs et facturation

Les prix sont ceux du devis ou de la convention, exprimés en euros. Le régime de TVA applicable est précisé sur les documents contractuels et factures : la mention « TVA non applicable » n'est utilisée que si le régime fiscal de NORMATIS le justifie.. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé, sauf stipulation écrite contraire. Toute réduction de prix est indiquée dans l'offre ou le devis.

5. Paiement par un client professionnel

Sauf modalités particulières inscrites au devis ou à la convention, les factures sont payables à 30 jours à compter de leur date d'émission, par virement bancaire. Tout retard de paiement entraîne de plein droit des pénalités calculées au taux de refinancement de la BCE majoré de 10 points, sans pouvoir être inférieures à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi que l'indemnité forfaitaire légale de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justificatifs si les frais de recouvrement excèdent 40 €. Ces dispositions concernent les débiteurs professionnels et ne s'appliquent pas telles quelles aux consommateurs.

6. Prise en charge par un financeur

Le client qui sollicite un OPCO ou tout autre financeur effectue les démarches de prise en charge dans les délais requis et transmet les justificatifs nécessaires. L'accord de prise en charge doit être confirmé par écrit. Sauf accord exprès de subrogation et sous réserve des dispositions du contrat, le client reste responsable du règlement. En cas de refus, de prise en charge partielle ou de non-paiement non imputable à NORMATIS, le solde dû au titre des prestations effectivement réalisées reste à la charge du client, conformément au contrat. Les prestations non réalisées ne sont pas facturées comme réalisées.

7. Annulation ou report par le client professionnel

Toute demande est adressée par écrit. Sauf conditions particulières convenues, une annulation reçue plus de 10 jours ouvrés avant le début ne donne lieu à aucun frais ; entre 10 et 5 jours ouvrés, une indemnité de dédit égale à 30 % du prix prévu peut être due ; moins de 5 jours ouvrés, l'indemnité de dédit peut atteindre 50 %. Ces indemnités sont distinctes du prix de la formation, ne correspondent pas à des heures réalisées et ne doivent pas être présentées comme finançables par un OPCO. Les sommes dues au titre des prestations déjà effectivement réalisées restent facturables. Un report peut être accepté par écrit selon les disponibilités. Les règles impératives applicables aux consommateurs et à la force majeure priment.

8. Annulation, report ou interruption par NORMATIS

NORMATIS peut proposer un report ou une annulation en cas de nombre insuffisant de participants, d'indisponibilité imprévue d'un intervenant ou d'événement empêchant la réalisation normale de la formation. Le client est informé dans les meilleurs délais. Les sommes perçues au titre des prestations non réalisées sont remboursées ou, avec accord du client, imputées sur une nouvelle session. Aucune indemnité automatique n'est due, sous réserve des règles de responsabilité applicables.

9. Réalisation, assiduité et évaluation

Les participants respectent les horaires, consignes de sécurité et règlement intérieur applicable. NORMATIS assure le suivi de participation par des moyens adaptés (émargement, traces de connexion ou travaux réalisés) et met en œuvre les évaluations prévues. Une attestation de fin de formation ou tout autre document réglementaire est remis selon la prestation et les obligations applicables. L'obtention d'une certification ou d'un résultat particulier n'est garantie que si un engagement exprès le prévoit.

10. Formations à distance

Le participant doit disposer d'un équipement et d'une connexion adaptés, tels que précisés avant l'inscription. Les modalités d'assistance technique et pédagogique, les activités à effectuer à distance et les modalités de suivi sont communiquées dans les documents de formation. En cas d'incident technique imputable à NORMATIS empêchant la réalisation, une solution de remplacement ou un report est proposé.

11. Propriété intellectuelle et confidentialité

Les supports, méthodes, modèles et ressources remis restent protégés par les droits de propriété intellectuelle de leurs titulaires. Sauf autorisation écrite, ils sont destinés à l'usage personnel du stagiaire ou à l'usage interne autorisé du client et ne peuvent être revendus, publiés ou diffusés à des tiers. Chaque partie préserve la confidentialité des informations non publiques reçues dans le cadre de la formation, hors obligations légales.

12. Données personnelles

NORMATIS traite les données nécessaires à la gestion des demandes, inscriptions, conventions, formations, évaluations, facturation et obligations réglementaires. Les personnes concernées disposent des droits prévus par le RGPD, dans les conditions légales. Pour les exercer : said.benhamana@normatis.com. Les durées de

conservation, destinataires et autres informations requises sont précisés dans une notice de confidentialité à remettre ou rendre accessible.

13. Réclamations et litiges

Toute réclamation peut être adressée à said.benhamana@normatis.com. NORMATIS recherche prioritairement une solution amiable. Pour les litiges avec un consommateur, après réclamation écrite préalable restée sans solution, le client peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation. Le droit français s'applique. Pour les litiges entre professionnels, le tribunal compétent est déterminé conformément aux règles légales ; aucune clause attributive de compétence ne s'applique aux consommateurs.

14. Force majeure et responsabilité

En cas de force majeure au sens du droit français, les obligations empêchées sont suspendues dans les conditions légales. Les parties recherchent une solution de report ou de résiliation adaptée. NORMATIS répond des dommages qui lui sont imputables dans les limites autorisées par la loi ; aucune disposition ne limite la responsabilité en cas de faute lourde, dolosive ou lorsqu'une limitation est légalement interdite.

15. Dispositions particulières aux personnes physiques finançant elles-mêmes leur formation

Un contrat écrit conforme aux articles L.6353-3 et L.6353-4 du Code du travail est conclu avant inscription définitive et tout paiement. Le stagiaire bénéficie d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat, par lettre recommandée avec avis de réception (article L.6353-5). Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai ; ensuite, le premier paiement ne peut excéder 30 % du prix, le solde étant échelonné au fur et à mesure du déroulement de la formation. Si le contrat est conclu à distance ou hors établissement et relève du Code de la consommation, le délai légal de rétractation de 14 jours et les règles correspondantes s'appliquent également, selon leurs conditions et exceptions ; le délai applicable le plus protecteur doit être respecté. En cas de force majeure dûment reconnue empêchant le stagiaire de suivre la formation, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion. Les conditions d'abandon hors force majeure doivent figurer dans le contrat et respecter le droit applicable.

16. Acceptation et évolution des CGV

Les présentes CGV sont communiquées avant la conclusion du contrat et acceptées par signature du devis, de la convention ou du contrat qui y renvoie. La version applicable est celle remise et acceptée lors de la commande. Toute modification ultérieure ne s'applique pas rétroactivement sans accord des parties.